

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : – 07 octobre 2021 (en visioconférence – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

**N° : 1852**

**Création d'un emploi  
permanent de  
gestionnaire  
administratif et financier**

5 Membres présents avec voix délibérative :

Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Georges BOTELLA (CR), Véronique DELFAUX (CR), Christophe MADROLLE (CR), Marielle FABRE (CD 84)

2 Pouvoirs :

Sophie VAGINAY RICOURT (CR), excusée, donne pouvoir à Véronique DELFAUX (CR)  
Didier REAULT (CD 13), excusé, donne pouvoir à Georges BOTELLA (CR)

2 Membres absents excusés :

Nathalie CHEVILLARD (CR), Philippe ARMENGOL (CA Grand Avignon)

Participaient également (non votants) :

Léa LOUARD (CD 84), Carole TOUTAIN (CD 84), Alexandre ABRY (CD 84), Béatrice ORELLE (CD 13), Blanche De LA CRUZ (CD 13), Géraldine POLLET (CR), Valérie RAIMONDINO (CR), Sylvie GAILLARD (CESER), Guy PARRAT (CESER), Karine CAZETTES (CESER), Annick MIEVRE (Agence de l'Eau), Philippe PIERRON (Agence de l'Eau), Valérie LEBRAS (NCA), Géraldine BIAU (DREAL), Pascale MAZZOCCHI (Paierie Régionale), Audrey MICHEL (ARBE), Stéphanie PUTERI (ARBE), Sandrine HALBEDEL (ARBE), Audrey GLORIAN (ARBE), Aurélie RUFFINATTI (ARBE), Agnès HENNEQUIN (ARBE), Christel DESIDERIO (ARBE)

**Membres titulaires présents ou représentés : 7 sur 9  
Quorum atteint**

- Vu** La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1-1 ;
- Vu** L'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

**Considérant** Que dans le cadre du positionnement de l'agence en tant que chef de file ou partenaire associé dans des programmes européens, les besoins en matière administratif et financier ne cessent d'augmenter et que les dispositifs financiers de ses membres partenaires se multiplient et engendrent pour l'ARPE-ARB une gestion croissante des dossiers financiers ;

Qu'afin d'alléger les directions opérationnelles et de donner plus de moyens à cette mission, il est nécessaire de mutualiser et renforcer la gestion administrative et financière des programmes européens et des dossiers de subventions en la rattachant à la Direction des Affaires Générales qui est en charge la gestion budgétaire et financière de l'ensemble des missions de l'ARPE-ARB en créant un poste dédié ;

Qu'il convient donc de créer un emploi permanent pour un poste de gestionnaire administratif et financier au grade de rédacteur territorial (catégorie B), à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35 heures.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide**

- De créer un emploi permanent de gestionnaire administratif et financier au grade rédacteur territorial à temps complet au sein de la Direction des Affaires Générales pour assurer la gestion administrative et financière des programmes européens et la réalisation de la gestion et du suivi de l'ensemble des recettes de l'Agence, à compter du 1er janvier 2022 :
  - Filière : administrative
  - Cadre d'emploi : rédacteur territorial
  - Catégorie B
- D'engager la procédure de recrutement, conformément au profil de poste établi et aux conditions susmentionnées,
- En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B de la filière administrative dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 372 du grade de recrutement.
- d'ouvrir les crédits nécessaires sur le chapitre 012.

Fait et délibéré à Marseille, le 7 octobre 2021



Pour copie conforme,  
**La Présidente,**  
**Anne CLAUDIUS-PETIT**